

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de Soins et d'Education Marika Inc.	Numéro de permis 2024111	Date d'inspection Le 04 septembre 2025	
Nom de l'établissement Centre de Soins et d'Éducation Marika Inc.		Numéro de téléphone (506) 475-8525	
Adresse 98 chemin Tobique Grand-Sault/Grand Falls NB E3Y 1B9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Inspection de renouvellement fait le 4 septembre 2025
Les enfants vont à l'extérieur en a.m. et en p.m. Le parc de jeux est vérifié.
J'observe les collations ainsi que le dîner et la sieste.
J'observe aussi des jeux libres ainsi que des activités dirigées.
Les enfants d'âge scolaire arrivent plus tard en p.m vers 14:45.
Les heures de formations ont été complétées par les éducatrices.
Le renouvellement du permis est recommandé.

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 septembre 2025

Date

original signé par
Mélissa Bard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 septembre 2025

Date